

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du 23 décembre 2024

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance extraordinaire ce vingt-troisième jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre à onze heures quinze, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

Période de questions

Environ 15 personnes assistent à la séance. Aucune personne ne pose de questions. Aucune question n'a été transmise par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville relativement aux sujets de la présente séance.

CV-2024-0778

Modification de la résolution CV-2024-0680 « Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de membres du conseil de la Ville »

[Projet résolution -Modification CV-2024-0680](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De modifier la résolution CV-2024-0680 « Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de membres du conseil de la Ville », par la suppression à l'alinéa des noms des membres du conseil de la Ville « Steve Dorval, Jeannot Demers, Réjean Lamontagne, Ann Jeffrey, Serge Bonin, Brigitte Duchesneau, Michel Turner, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0779

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de membres du conseil de la Ville

[Projet résolution -Dépôt déclaration intérêts pécuniaires de membres du CV](#)

Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Ville Steve Dorval, Jeannot Demers, Réjean Lamontagne, Ann Jeffrey, Serge Bonin, Brigitte Duchesneau, Michel Turner, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel

Patry sont déposées.

CV-2024-0780

Abrogation de la résolution CV-2024-0754 « Avis de motion du Règlement RV-2024-34-98 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2025 et dépôt du projet de règlement »

Documents d'aide à la décision [FIN-2024-068](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0934;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'abroger la résolution CV-2024-0754 « Avis de motion du Règlement RV-2024-34-98 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2025 et dépôt du projet de règlement ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0781

Avis de motion du Règlement RV-2024-35-01 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2025 et dépôt du projet de règlement

Documents d'aide à la décision [FIN-2024-069](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-35-01 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2025 et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision FIN-2024-069.

Ce règlement a pour objet :

- d'imposer la taxe foncière générale et de fixer les taux de celle-ci en fonction des sept catégories d'immeubles et d'imposer des taxes foncières spéciales pour financer les dépenses relatives à certaines dettes des ex-municipalités et les sommes que la Ville doit verser au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à une convention ou une entente conclue conformément à la *Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux*, telle qu'elle se lisait le 30 juin 2011;
- d'exiger des compensations pour certains services municipaux;
- d'exiger des compensations pour les services municipaux dont bénéficient certains immeubles exempts de taxes;
- de prévoir les modalités de paiement des taxes et des compensations.

CV-2024-0782

Période d'intervention des membres du conseil

Aucun membre du conseil ne prend la parole.

CV-2024-0783

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

À 11 h 21, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière